Commune de …... ... *(commune)*

**Mise à l’enquête publique**

**Abrogation du plan de quartier / lotissement "... ... ..." *(nom)***

En application de l'article 105 de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT), du 2 octobre 1991, l'abrogation du plan de quartier / lotissement "... ... ..." *(nom)*est mise à l'enquête publique.

Le plan précité, abrogé par le Conseil communal par l'arrêté du ……… *(date),*

peut être consulté au bureau communal du ... ... ... au …... ... *(dates - 30 jours).*

Toute opposition motivée est à adresser, par écrit, au Conseil communal durant la mise à l’enquête publique, soit jusqu’au …... ... *(indiquer le dernier jour de l'enquête publique)*.

*Nom de la commune, date*

Au nom du Conseil communal :

Le président, Le secrétaire